

# LA GAZETTE VIMPELLOISE

## N°19

Conception – Rédaction - Réalisation :  
MAIRIE de VIMPELLES

Téléphone : 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : [mairie.vimpelles@wanadoo.fr](mailto:mairie.vimpelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-vimpelles.fr](http://www.mairie-vimpelles.fr)

MAI  
2018



# La Mairie vous informe



## OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

\*\*\*\*\*

**Les Mardi et Jeudi de 16 heures à 18 heures 30**  
**Le dernier samedi du mois de 10 heures à 12 heures**

*Permanence à CUTRELLES un mercredi sur deux (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)*  
**Le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30**



## Permanences pendant l'été

**Du 23 juillet au 05 Août inclus**

Permanence Mairie le **mardi de 17 heures à 18 heures**

**Soit le 24 juillet et le 31 juillet**

oooooooooooo

Pas de permanence à Cutrelles du 10 juillet au 31 août 2018



**Bientôt  
16 ans ?**

**Pensez au  
recensement !**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

*Les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 ans en 2018 (nés en 2002) doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire - se présenter avec le livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.*

*Pensez à vous  
inscrire !*



## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

*Les jeunes âgés de 18 ans en 2018 sont inscrits d'office par l'INSEE.*

*Les nouveaux administrés peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 31 décembre 2018*



**Depuis le 2 mars 2017 les demandes de CNI sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.**

**Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI, il faut vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil de passeports – en l'occurrence BRAY SUR SEINE**

Pour demander ou renouveler une **carte d'identité**, il est possible de préparer votre demande en ligne ([ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)) depuis chez vous Il suffira ensuite de vous rendre au guichet de la mairie muni de votre numéro de pré-demande en ligne et des pièces justificatives. **Vous pouvez venir également en mairie de VIMPELLES – Nous vous aiderons.**

## CARTE D'IDENTITE : Pièces à fournir :

- remplir formulaire en Mairie/empreinte
- extrait acte naissance (uniquement pour 1<sup>ère</sup> demande)
- justificatif domicile (EDF/Téléphone) de moins de trois mois
- 2 photos d'identité non découpées (format 35 x 45 normes AF-NOR NFZ 12-01 0)
- Photocopie ancienne carte pour renouvellement (ou déclaration en cas de perte ou vol + timbre fiscal à 25 € + document avec photographie)
- livret de famille pour mineur et pour femme mariée

La CNI est valable **15 ans** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014



## PASSEPORT BIOMETRIQUE

Communes habilitées à délivrer le passeport biométrique dans notre secteur :

**BRAY SUR SEINE, MONTEREAU, PROVINS, NANGIS, NOGENT SUR SEINE**

**Tarifs :**

**Vous devez fournir la photo**  
**Adultes : 86 €, 15-18ans : 42 €, moins de 15 : 17 € pour un mineur de moins de 15 ans**



## L'autorisation de sortie du territoire redevient obligatoire pour les mineurs

À compter du 15 janvier 2017, tout mineur qui souhaite voyager à l'étranger sans un accompagnant titulaire de l'autorité parentale devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Ainsi, au **15 janvier 2017**, les mineurs voyageant à l'étranger, à titre individuel ou dans un cadre collectif (voyage scolaire, colonie de vacances, séjour linguistique), devront **être munis d'une autorisation de sortie du territoire valide**, signée par un titulaire de l'autorité parentale. La seule utilisation de la carte nationale d'identité (au sein de l'espace Schengen) ou d'un passeport en cours de validité ne sera plus suffisante.

Désormais, dans le cadre d'un voyage à l'étranger, **tout mineur devra présenter** lors des contrôles aux frontières :

- **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) ;
- **une autorisation de sortie du territoire** signée **par un titulaire de l'autorité parentale** ;
- **la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie**. Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger, mais n'a pas pour effet de se substituer à elles.

### Important à savoir

- Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).
- Toute autorisation de sortie du territoire ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
- Le formulaire Cerfa est le seul valable. Toute autre forme d'autorisation de sortie du territoire ne sera pas acceptée.
- En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose à des sanctions pénales.
- Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire

\*\*\*\*\*

## Améthyste 4-5

un nouveau forfait  
pour faciliter vos déplacements



### Connaissez-vous le forfait Améthyste ?

Les forfaits Améthyste sont réservés aux personnes âgées aux adultes handicapés, aux anciens combattants et aux veuves de guerre, sous conditions de ressources ou de statut. Ils sont attribués par les Départements et permettent de voyager sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP et OPTILE).

En Seine-et-Marne, deux forfaits Améthyste sont disponibles :

#### Forfait Améthyste 4-5

Le forfait Améthyste 4-5 vous permet de **voyager gratuitement en Ile-de-France (hors frais de dossier de 20€/an) sur les réseaux SNCF, RATP et OPTILE** :

- Toute la semaine dans les zones 4 et 5
- Les week-ends et jours fériés, les petites vacances scolaires et l'été de mi-juillet à mi-août sur l'ensemble des zones (1 à 5)

#### Que faire si je souhaite me rendre dans les Zones 1-2 ou 3 ?

Les week-ends et les jours fériés, les petites vacances scolaires et l'été de mi-juillet à mi-août le forfait est dézonés ; vous pouvez donc circuler gratuitement sur les zones 1 à 5 durant ces périodes.

Lors de vos déplacements en semaine, vous pouvez compléter votre forfait Améthyste 4-5 :

- Pour vos trajets réguliers, par un forfait supplémentaire adapté à votre fréquence de déplacement, également chargeable sur votre passe Navigo (semaine ou mois).
- Pour vos trajets occasionnels, un dispositif type "complément de parcours" vous permet de ne régler que le complément pour le trajet hors des limites des zones de votre abonnement.

#### Forfait Améthyste 1-5

Les forfaits Améthyste 1-5 vous permet de **voyager toute l'année sur l'ensemble des zones en Ile-de-France moyennant 25€ de participation**.

## Qui peut en bénéficier ?

### Anciens combattants\* ou veuves de guerre\*\*

- Sans condition de ressources
- Agés de plus de 65 ans sans activité professionnelle
- Etre domicilié en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale)
- \*Reconnus par l'ONAC \*\* Titulaires du brevet de veuves de guerre
- Veuve de guerre sans activité professionnelle titulaire d'une pension en application de l'article L.43 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et Victimes de guerre, âgée de 65 ans et plus.

## Pour faire votre demande Améthyste, suivez le guide en 4 étapes !

### 1- Procurez-vous gratuitement votre PASSE NAVIGO

- Directement auprès des agences commerciales SNCF ou RATP en gare du Val d'Europe (remise immédiate).
- En ligne sur le site [www.navigo.fr](http://www.navigo.fr) (délai d'obtention de 3 à 4 semaines)
- Par correspondance (délai d'obtention de 3 à 4 semaines):
  - . soit en retirant un formulaire Navigo, disponible aux guichets des gares;
  - . soit à l'aide du formulaire Navigo transmis par le Département aux actuels titulaires d'une carte Rubis ou Améthyste.

### 2- Faites votre demande de forfait Améthyste 1-5 ou 4-5

- Rendez-vous, muni de votre passe Navigo, à la mairie au service C.C.A.S. pour remplir votre dossier de demande de forfait Améthyste.
- Cette démarche doit être effectuée, **au plus tard un mois et demi avant la fin de validité de votre actuelle carte Rubis ou Améthyste.**

#### Pièces à joindre au obligatoirement :

**1 photocopie du PASSE NAVIGO – 1 chèque ou 1 mandat facture de 20€ libellé à l'ordre du Trésor Public - 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou 1 photocopie du livret de famille**  
**1 justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (tout document autre qu'une attestation sur l'honneur) uniquement dans le cadre de la première demande**  
**Dernier avis d'imposition dans sa totalité recto-verso (précisant que vous êtes non imposable) ; ou dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement**  
**1 photocopie de la carte d'invalidité (avec un taux minimum de 80%) ou pour les personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H) joindre obligatoirement la dernière notification de décision délivrée par la CDAPH + la photocopie de la dernière attestation de paiement de l'AAH versée par la Caisse d'allocations familiales**  
**1 photocopie de la carte du combattant délivrée par l'ONAC – 1 photocopie du brevet d'inscription**

Le formulaire dûment complété et les pièces jointes correspondantes seront adressés au Département de Seine-et-Marne par la mairie dans laquelle le dossier sera enregistré.

#### Renouvellement de votre dossier – compte tenu de la généralisation de la dématérialisation des administrations

- Chaque dossier doit contenir la totalité des pièces justificatives. *Ainsi pour un couple, l'avis d'imposition doit figurer à la fois dans le dossier de l'époux et celui de l'épouse*
- Ne pas découper les pièces justificatives (*ex : carte d'identité, carte Navigo, cartes anciens combattants, etc.*) pour les disposer sur une même feuille ; chaque pièce justificative doit figurer sur une feuille distinctes
- veiller à la lisibilité des pièces justificatives

### 3- Chargez votre passe Navigo

- Dès réception du courrier d'accord du Conseil général, vous pouvez charger votre nouveau forfait Améthyste sur une borne Navigo. Ce chargement s'effectue une fois par an uniquement, au moment du renouvellement de votre forfait.
- Des agents d'accueil en gares SNCF ou RATP pourront vous aider à charger votre passe Navigo.

**4 - Voyagez sereinement et gratuitement-** Validez votre passe Navigo en le passant simplement sur la borne de validation en gare ou dans le bus



## FINANCES 2018

oooooooooooooooooooooooooooo

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **sans augmentation du taux des taxes d'imposition**

### 1°) le budget de la commune



Section de Fonctionnement	1 189 977,92 €
Section d'Investissement	720 828,72 €

### 2°) le budget du service de l'eau



Section d'Exploitation	94 447,20 €
Section d'Investissement	142 925,52 €

### 3°) le budget du CCAS ( centre communale d'action sociale)



Section de Fonctionnement	6 492,96 €
---------------------------	------------

*Le budget de CCAS a été voté sans subvention du budget communal puisque celui-ci est suffisamment abondé.*

## EAU POTABLE



Budget Primitif 2018 : Suite à l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des Interconnexions en eau Potable du Bas Montois qui s'est tenue le 13 mars dernier, **il n'a pas été voté d'augmentation** de 0,10 € du prix de la surtaxe de chaque commune comme annoncée l'an dernier.

La surtaxe due au SI du Bas Montois pour VIMPELLES reste à **0,30 €**



- Les travaux de renforcement de la canalisation de Cutrelles (château d'eau) à Vimpelles (Grande Rue) vont être entrepris dès la notification de la subvention demandée par la Lyonnaise des Eaux, entreprise retenue après consultation.



## ACQUISITION

oooooooooooo

La commune a acheté un garage, à usage de stockage, Grande Rue, appartenant aux Consorts GARRIOT, pour le prix de 3 000 €. La vente a été faite chez Maître SEREGE, notaire à NANGIS

## TRAVAUX

oooooooooooo

### TRAVAUX VOIRIE SECURITE ROUTIERE



- La subvention acceptée !! Les travaux doivent avoir lieu avant l'été par l'entreprise PAGOT. Le devis vient d'être signé pour la mise en place de coussins berlinois rue du Gué à l'entrée de Vimpelles (côté route de Balloy) afin de faire ralentir les automobilistes !!



- Redressement du virage à la sortie de la commune, rue des Marais, en allant sur Volangis afin d'améliorer la visibilité et pour une meilleure sécurité. Un dossier de travaux a été monté et une demande de subvention, auprès du Département, au titre des Amendes de Police, est en cours. Nous espérons pouvoir faire ces travaux au cours de cette année si la subvention est accordée.



## TRAVAUX VOIRIE

Le plan d'alignement du chemin du Colombier étant terminé administrativement parlant. Les riverains, qui se sont vus amputés d'une partie de leur terrain, doivent prendre contact avec Maître MARECHAL, Notaire à DONNEMARIE DONTILLY, en charge du dossier.

La commune peut entreprendre les travaux de réfection complète de cette voie.

Un maître d'œuvre a été désigné en conseil municipal, il a en charge le montage d'un dossier de Contrat Rural, (le cinquième pour la commune), nouveau contrat Région Département (CoR) qui sera déposé en septembre prochain pour des travaux qui pourraient débiter au cours de l'année 2019

Montant des travaux estimés à plus de 200 000 € serait subventionné à 70%

*Pour info : La dépense subventionnable par contrat est plafonnée à 370 000 € HT pour les communes  
Les taux de subvention par opération, calculés sur le montant des dépenses retenues sont fixés à :*

- 40 % pour la subvention régionale ;
  - 30 % pour la subvention départementale.
- Le solde est à la charge du maître d'ouvrage, conformément aux dispositions légales en vigueur.*

## TRAVAUX EGLISE



**Restauration des œuvres** : Mesdames Chantal LEVASSEUR et Chantal VERNANT restauratrices d'œuvre d'art ont terminé la restauration de tous les objets culturels de l'église.

**Restauration de l'église** : La DRAC (l'Etat) ne nous a pas encore accordé la subvention, indispensable au commencement des travaux !!! le dossier est en « stand-by » !!!

## CONTRAT RURAL

Les travaux de la nouvelle mairie sont en cours. Ils devraient se terminer à la fin de l'été.  
La nouvelle mairie sera opérationnelle dès les premiers jours de septembre.



## ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX 2018



En collaboration avec le SDESM les travaux d'éclairage public, programme 2018 subventionnés, sont les suivants : Travaux sur le réseau d'éclairage public au hameau de Volangis (rajout de points lumineux sur la RD 213) et au hameau de Cutrelles (rajout d'un point lumineux chemin du Colombier et changement de fil rue des Hautes Bruyères) pour un montant de 8 859,60 € TTC

## ECLAIRAGE PUBLIC RE RAPPEL

La commune est adhérente au SDESM – Syndicat Départemental d'Electrification De Seine et Marne. C'est donc le SDESM, en matière d'éclairage public, qui est Maître d'œuvre des opérations de dépannage.

La commune a donc un contrat de maintenance avec le SDESM

Suite au marché passé par le SDESM c'est la société DRTP qui a été choisie pour ce contrat de maintenance et qui intervient selon les anomalies inscrites sur le logiciel spécial

**Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.**

**Toutes les anomalies doivent être inscrites sur le logiciel de la société DRTP**

## DEMOUSTICATION

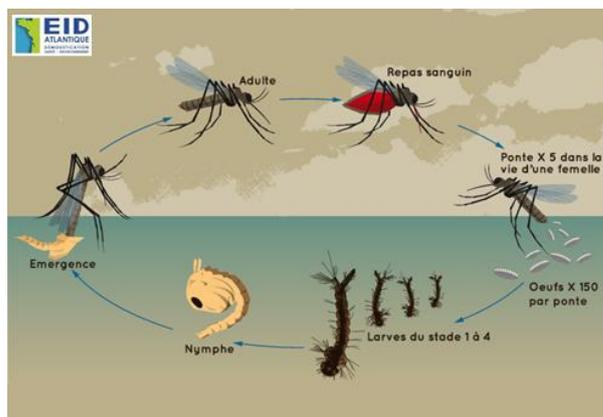


La démoustication sera faite comme les autres années par hélicoptère - Sté COBALYS sur tous les points d'eau ou eaux stagnantes de Vimpelles et Volangis toujours dans le cadre du programme de démoustication, élaboré par la Communauté de Communes Bassée Montois – 12 communes participent à ce programme.



**RAPPEL :** Le produit épandu est le VECTOBAC 12AS, un insecticide biologique hautement sélectif contre les larves de moustiques. Préparation bactérienne totalement biodégradable dont le composant actif est le Bacillus Thuringiensis, bactérie vivante à l'état naturel dans le sol et les milieux aquatiques. Cet organisme manifeste une action larvicide rapide et offre une alternative efficace aux luttes chimiques contre les moustiques. Contrairement à certaines substances chimiques, aucune forme de résistance ne s'est développée et ce malgré une utilisation régulière depuis dix ans en France. Ce produit est sans aucun risque pour la santé humaine

Les moustiques sont des insectes à métamorphose complète qui appartiennent à la famille des Culicidés. Il existe de nombreuses espèces qui ont toutes besoin d'eau pour effectuer leur cycle de développement.



Cycle du  
moustique

## LA VIE D'UN MOUSTIQUE

### *Ponte et prolifération du moustique*

Les moustiques s'accouplent le plus souvent en plein vol. La femelle ne s'accouple qu'une seule fois. Dans des conditions de température et d'humidité optimales, elle prend un repas de sang toutes les 48 heures. Ce repas lui permet chaque fois de développer une portée de 200 œufs environ, qui peuvent rester viables de 5 à 10 ans. Ainsi une femelle qui vit environ un mois peut théoriquement prendre 15 repas de sang et pondre environ 3000 œufs. Les pontes s'effectuent à la surface de l'eau pour la grande majorité des moustiques, sauf pour les moustiques qui pondent sur un support humide appelé à être immergé par la suite dans l'eau (comme par exemple, les œufs d'*Aedes*, qui peuvent persister dans cet état de dormance pendant plusieurs années en attente d'une inondation).

## *Le moustique naît dans l'eau*

Dans l'eau, les œufs pondus isolés ou groupés par paquet de 50 à 200, vont flotter le temps que l'embryon se développe, environ une semaine en été, mais plusieurs mois en hiver. L'éclosion de chaque œuf donne une larve qui ressemble à un têtard microscopique (photo larve) et qui vit dans l'eau. La larve subit 4 mues avant de devenir une nymphe (photo nymphe) d'où émergera le moustique adulte en deux semaines environ.



Le moustique adulte quitte la surface de l'eau et commence sa vie d'insecte volant. Lorsque les conditions de températures sont moins favorables, la durée de ce cycle peut augmenter considérablement et permettre par exemple au moustique de passer l'hiver à l'état de larve

*Dans quelles eaux prolifèrent les moustiques ? Des pépinières aux eaux usées, la vigilance commence par les gîtes larvaires.*

*On trouve des larves dans toutes les collections d'eau où elles peuvent se nourrir : marécages, égouts, creux d'arbres, vieux pneus, bassins divers, fûts d'eau de pluie, ..., mais pas dans les eaux courantes, ni dans les piscines ou dans la mer. Selon les espèces, ces gîtes peuvent s'étager du bord de la mer, à des altitudes élevées (mais rarement au-dessus de 1500 mètres), dans des zones dépourvues de végétation ou bien des zones très ombragées, dans des eaux douces, ou polluées, ou parfois saumâtres. Dans certaines conditions, la densité larvaire est telle que les larves peuvent occuper la totalité de la surface du plan d'eau.*

*En milieu urbain, l'été, il n'est pas rare de voir des foyers de piqûres à proximité des grandes enseignes de magasin pour le jardin.*

### *A part le sang, de quoi se nourrit un moustique ?*

Dès leur émergence, les moustiques femelles cherchent un hôte pour piquer et effectuer leur premier repas de sang, même si elles peuvent aussi se nourrir de nectar qu'elles prélèvent de préférence au crépuscule. Les mâles, eux, se contentent de sucs de végétaux ou de sucre. (cf [article sur les piqûres de moustiques](#))

### *Combien de kilomètres peut parcourir un moustique ?*

Ça dépend, s'il y a du vent ...

Si les conditions sont favorables, certaines espèces vont rester sur place. D'autres sont capables de faire une quinzaine de kilomètres (surtout si les vents sont chauds et humides), en quête d'un hôte...car ce sont surtout les femelles qui voyagent.

## Où sont les moustiques l'hiver ?

Sous forme d'œuf, de larve ou au stade adulte, l'hiver, le moustique...hiberne. Les femelles se réfugient souvent dans des lieux abrités (caves, bergeries...) et arrêtent de pondre, tant que la belle saison n'est pas revenue (voir article « saison des moustiques »). Ses œufs sont protégés par une enveloppe imperméable qui leur évite de se dessécher et leur permet de résister à des températures négatives

### *Quelle est la durée de vie d'un moustique ?*

En général la vie d'un moustique se compte en jours, voire en semaines (c'est le cas des culex, l'espèce qui gâche nos vacances d'été en France, qui vivent 2 à 3 semaines). Mais certaines espèces qui savent hiberner peuvent vivre plusieurs mois,... sauf rencontre avec une tapette, un insecticide, où la main de l'homme..., source d'accident mortel pour le moustique.

## L'ETANG DE LA SALLE DES FETES - COUPE DE PROPRETE



C'est la Sté  
LANGELLIER  
qui a eu la tâche  
de faire la toilette  
des bords de  
l'étang.



## TRAVAUX D'ELAGAGE ENEDIS

Si, au cours des semaines 20 et 21, soit du 14 au 25 mai 2018, vous voyez un hélicoptère bleu avec des bandes grises de la société Héliberté, ne vous inquiétez pas. Il s'agit de la campagne de printemps d'Enedis de surveillance des lignes électriques pour déceler d'éventuelles anomalies de matériel et prévenir les pannes.



Pendant ces jours, cette société prestataire d'Enedis prendra des photos géolocalisées d'un potentiel problème qui pourrait, si rien n'était fait, endommager le réseau électrique. Il peut s'agir d'un câble défectueux, d'un isolateur cassé ou encore de la végétation qui touche une ligne. Nos équipes analysent ensuite ces clichés et envoient des techniciens effectuer les travaux nécessaires.

Près de 1 300 kilomètres seront survolés cette année en Seine-et-Marne afin de maintenir un excellent niveau de qualité de l'électricité.

Ce type d'actions ainsi que celles des salariés d'Enedis au quotidien, couplé aux investissements sur le réseau électrique permettent d'avoir le temps de coupure vu d'un client, parmi les meilleurs au monde.

## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Beaucoup de monde à la réunion publique du 1<sup>er</sup> mars dernier au sujet de l'arrivée de la fibre optique dans la commune. Les travaux sont terminés depuis la fin du mois d'avril. Après un gel de trois mois imposé par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) la commercialisation pourra débuter en août prochain

Actuellement cinq Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) sont présents sur le marché :  
VIDEO-FUTUR, COMCABLE, OZONE, K-NET ET CORIOLIS

Des réunions publiques sont prévues avec ces opérateurs pour que vous puissiez choisir votre FAI  
Le coût actuellement est entre 25 et 42 € euros par mois suivant les opérateurs et les formules proposées.

# Sem@fibre77 étend sa toile

14-12-2017

**Un nouveau Nœud de Raccordement Optique (NRO 29) a été posé le 14 décembre 2017 à Donnemarie-Dontilly**



Il permettra de desservir 6 500 prises réparties sur le territoire de 25 communes et ainsi d'étendre le déploiement du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sem@fibre77.

Ce NRO raccordera 13 poches optiques alimentées par des Sous-Répartiteurs Optiques (SRO), dont les ouvertures à la commercialisation s'effectueront **en 2018** pour les communes de Donnemarie-Dontilly, Luisetaines, Montigny-Lencoup Paroy, Sigy, Thénisy, **Vimpelles**, en 2019 pour celles de Châtenay-sur-Seine et Égligny, en 2020 pour celles de Cessoy-en-Montois, Chalmaison, Coutençon, Éverly, Gurcy-le-Châtel, les Ormes-sur-Voulzie, Lizines, Meigneux, Sognolles-en-Montois, Villeneuve-les-Bordes, Fontains, Rampillon, Maison-Rouge et en 2021 pour celles de Mons-en-Montois et Savins.

## Les réseaux Fibre optique

La **fibre optique** est un support à base de silice qui transporte la lumière (photons) à une vitesse très supérieure à celle des courants électriques (électrons). Ces excellentes performances (dont les limites sont celles des équipements optoélectroniques d'extrémité, et non du support) permettent **l'Internet à Très Haut Débit**. Les débits peuvent atteindre plusieurs Gigabits/s ou Terabits/s, c'est-à-dire respectivement plusieurs milliers de fois ou millions de fois les débits disponibles sur le réseau téléphonique de cuivre.

La fibre optique présente également une caractéristique extrêmement intéressante pour l'accès à Internet sur plusieurs kilomètres : la qualité du signal lumineux ne se dégrade quasiment pas, ce qui permet donc à tous les clients de disposer du même débit quelle que soit leur distance du central optique.

Dans un 1er temps les câbles de fibre optique ont été déployés sur les liaisons intercontinentales et les cœurs de réseaux des opérateurs, puis petit-à-petit la fibre optique se rapproche des clients finaux,

entreprises et sites publics depuis le début des années 90 (on parle alors de « FttE » ou « FttO ») et des particuliers plus récemment (on parle alors de fibre jusqu'à l'abonné ou aussi « FttH »).

Dans le cadre des besoins spécifiques aux entreprises et aux administrations, les services des opérateurs permettent de répondre à des besoins parfois élevés de sécurité et de disponibilité des services (par exemple une double adduction d'un site, c'est-à-dire deux accès fibres optiques distincts pour le même site) mais surtout basés sur des engagements contractuels (disponibilité, délai de réparation ...). Pour les particuliers les services correspondent à des besoins domestiques ne nécessitant pas aujourd'hui de tels engagements.

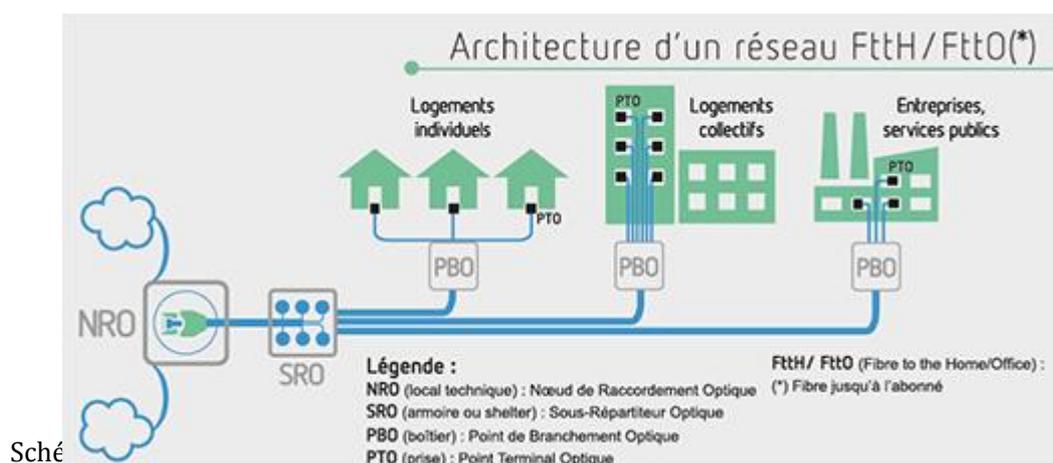
Sur les réseaux FttH, **les fournisseurs d'accès Internet proposent des débits symétriques pouvant aller jusqu'à 200 Mbits/s** (voire plus, les offres évoluant rapidement), ce qui permet une pleine **simultanéité des usages** et ouvre des possibilités nouvelles comme le multi-écrans, la télévision Haute Définition, les services en ligne, la télémédecine, etc.

L'architecture d'un réseau FttH est arborescente. Elle chemine dans le domaine public pour l'essentiel et elle est composée :

- d'un central optique ou **Noeud de Raccordement Optique (NRO)** concentrant 5 000 à 10 000 lignes d'abonnés,
- de locaux télécoms ou mobiliers urbains plus proches des habitants : les **Sous-Répartiteurs Optiques (SRO)** comprennent 300 à 1000 lignes,
- à moins de 100m des logements : les **Points de Branchements Optiques (PBO)** d'où partent les câbles de raccordement pour environ 6 locaux ou logements. Il s'agit de boîtiers en chambres souterraines, sur poteaux ou en façade de bâtiment.

Les câbles de fibre optique cheminent en souterrain ou en aérien selon les infrastructures existantes.

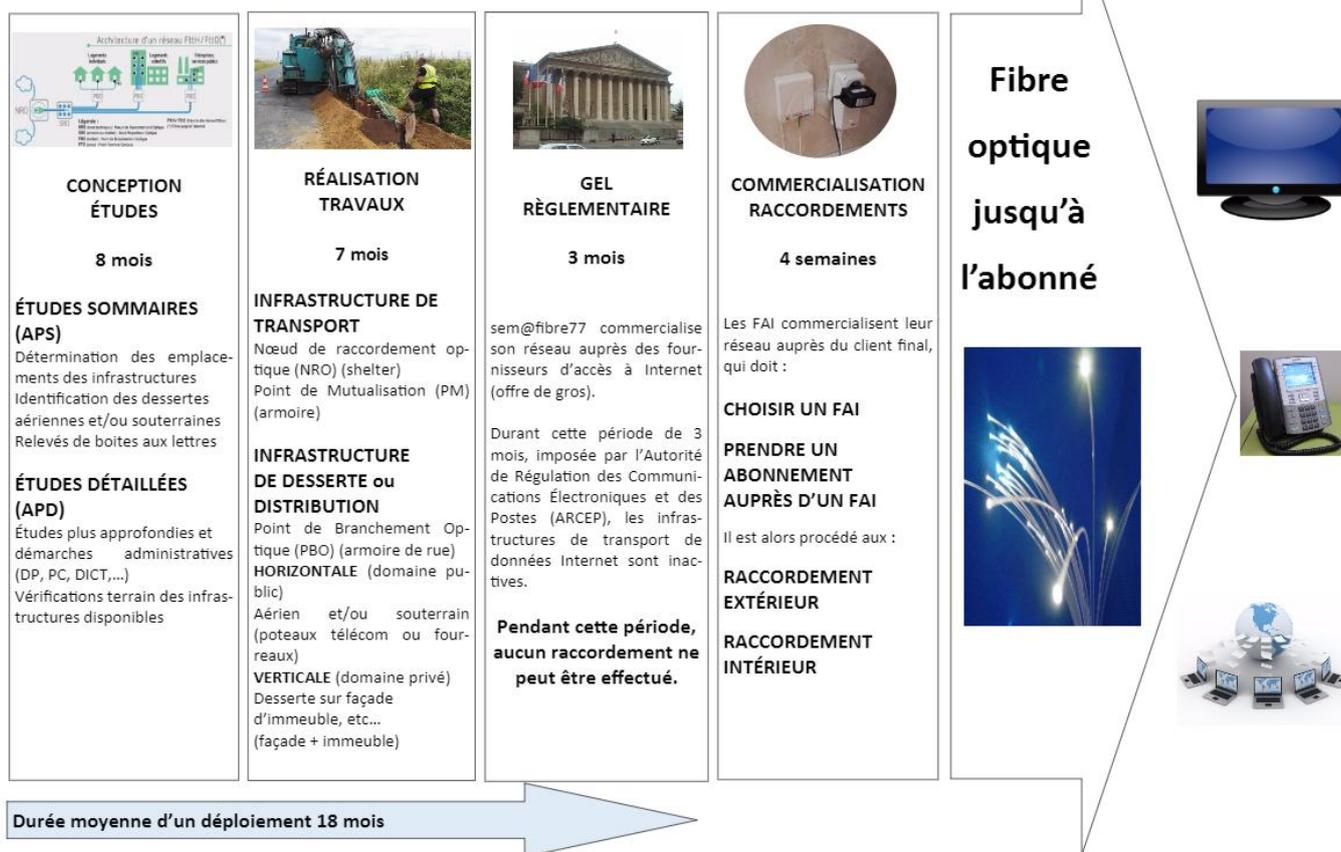
Le raccordement final du particulier ou de l'entreprise sur un réseau FttH est réalisé suite à l'ouverture commerciale du réseau et sur contractualisation de l'abonné pour un service avec un fournisseur d'accès Internet (FAI). Celui-ci commanditera l'opérateur aménageur pour une prise de rendez-vous menant à l'installation chez l'abonné d'une prise terminale optique (PTO), sur laquelle la « box » Internet du FAI sera connectée. L'installation d'une telle prise chez l'abonné n'induit pas l'arrêt du fonctionnement des services sur la ligne cuivre (téléphone/accès Internet ADSL) si l'abonné n'en fait pas la demande. Cette nouvelle installation n'entraîne pas non plus la désinstallation de la ligne téléphonique (propriété d'Orange).



Sché



## DURÉE MOYENNE D'UN DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ (FttH) - 18 mois



### DESHERBAGE DE LA COMMUNE

Je vous rappelle que depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte **interdit aux collectivités locales l'usage des pesticides** dans les espaces publics

. Votre indulgence est donc demandée ! voire votre aide ponctuelle pour ce qui se trouve devant vos habitations !!

Les employés communaux se concentrant sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, il appartient alors à chacun de juger si les beaux brins de plantes qui naissent aux pieds des murs sont, ou non, persona non grata et d'en tirer les conséquences en désherbant le long de sa propriété. On peut s'entraider !!



À compter du 1er janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera généralisée aux particuliers.

### DERATISATION

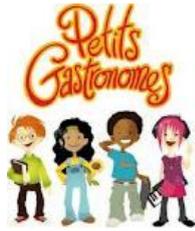


### Campagne de dératisation

La prochaine campagne aura lieu en septembre. Si vous avez besoin du passage du dératiser chez vous, Téléphonez en mairie pour vous inscrire sur la liste de passage, qui sera donnée à la personne de l'entreprise le jour J – MERCI de votre coopération

# SCOLAIRE

oooooooooooo



## POINT ACCUEIL REPAS

oooooooooooo

Toujours bien fréquenté



## GARDERIE

oooooooooooo

Toujours fréquentation plus importante le soir que le matin mais régulière



## R.P.I SIEPLV

oooooooooooo

Renseignements  
à la mairie de Paroy siège du RPI  
au 01 64 60 50 24



## EFFECTIF du RPI

oooooooooooo

PAROY 21 élèves (10 PS, 7 MS et 4 GS)  
VIMPELLES 17 élèves CP  
LUISETAINES – Préfa. 15 élèves (10 CE1 et 5 CE2)  
LUISETAINES 25 élèves (11 CM1 et 14 CM2)  
Les effectifs de notre RPI sont encore en baisse !

## BUDGET du R.P.I

oooooooooooo

LUISETAINES	246 habitants et 30 élèves	43 639,00 €
PAROY	179 habitants et 16 élèves	26 530,00 €
SIGY	53 habitants et 4 élèves	7 194,00 €
VIMPELLES	535 habitants et 27 élèves	60 636,00 €

Participation totale des communes : 138 000,00€

## Montant global du budget 2018 du RPI

section de fonctionnement 230 344,68 € et section d'investissement 8 573,34 €



## TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooo

Parents, n'hésitez pas à faire remonter les informations dès que vous avez connaissance d'un incident quel qu'il soit.

## CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooo

ETE : du samedi 7 juillet au dimanche 2 septembre 2018

Toussaint : du samedi 20 octobre au dimanche 4 novembre 2018

Noël : du samedi 22 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019

Vacances d'Hiver 2019 : samedi 23 février au dimanche 10 mars 2019

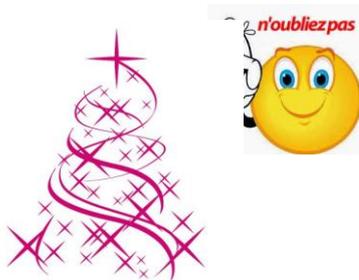


COLLEGE : pour la rentrée 2018

oooooooooooooooooooooooooooo



Les élèves de notre commune entrant en sixième à la rentrée septembre 2018 seront donc dirigés sur le collège Jean Rostand de BRAY SUR SEINE



## ATELIERS de NOEL

oooooooooooooooooooooooooooo

Les Lutins de Noël ont repris la direction de l'atelier de Noël depuis le 1<sup>er</sup> février dernier



Si vous êtes intéressé pour faire partie de l'équipe  
Travail dans la joie et la bonne humeur **tous les lundis après midi de 14 heures à 17 heures**,  
Rendez-vous à l'ancien logement de l'école de Vimpelles



Et pour la peinture  
Rendez vous chez Sylvie, Chemin du Ru à 14 heures le vendredi



**Vous voulez travailler chez vous !!!**

Pas de problème, téléphonez en mairie pour vous faire connaître  
et les lutins iront vous rendre visite et vous apporter du travail

## CHASSE AUX ŒUFS

oooooooooooooooooooo



Notre traditionnelle « chasse aux œufs » a eu lieu  
le dimanche 1er avril.  
A 11 heures sur le Parc Gérard Grellet

Beaucoup de petits gourmands présents accompagnés de leurs parents.  
Un temps relativement clément, des enfants heureux, Un moment magique !  
Nous n'avons même pas vu un poisson !!  
Merci aux Conseillers présents et aux parents photographes



Une petite nouveauté  
cette année.  
Notre barque a été mise aux  
couleurs de Pâques  
Merci Sylvie, Nicole et les  
lutins de l'atelier



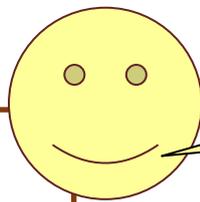


### Brûlages des végétaux



Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdit le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux.

Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY



## RAPPEL

\*\*\*\*\*

## ELAGAGE

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'érafler les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.

Dans le cas contraire vous êtes amendable  
Merci de votre compréhension



## Quand tondre votre pelouse et tailler vos haies ?

Les horaires pour tondre les pelouses et tailler les haies, Et pour effectuer tous types de travaux bruyants, sont les suivants :

**Les jours ouvrables** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h

**les samedis** : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

**les dimanches et jours fériés** : de 10 h à 12 h



**Attention !!!!**  
**Aux aboiements intempestifs de vos chiens**  
**A leur déjection sur les trottoirs**  
**Et à leur divagation !!!**



## ORDURES MENAGERES

**Inadmissible !!!!! honteux !!**



Il existe encore des habitants qui ne savent pas que Les points d'apports volontaires sont faits pour ça !! Et que les déchetteries existent . De vrais irresponsables ! Intelligent non !!!!!



## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018**



**Pour les habitants de la commune**  
oooooooooooooooo

**Une journée 150 €**  
( de 9 heures à 9 heures le lendemain)

**Deux journées 250 €**

(WE ou deux jours – de 9 heures le samedi à 9 heures le lundi – possibilités le vendredi vers 17 h 30)

**Vin d'Honneur (de 15 à 23 h) 150 €**

**Caution 1400 € (2 chèques de 700 €)**

**Dédit survenant moins de 15 jours avant la manifestation 150 €**

**Forfait nettoyage 50 €**

**Forfait dommage constaté en fonction du devis de réparation**



L'EHPAD « Le fil d'Argent » (Maison de Retraite) de Bray sur Seine, situé 217, Rue du Docteur Schweitzer à 77480 Bray-sur-Seine,

### livre des repas à domicile aux personnes âgées de plus de 60 ans qui le souhaitent.

Le repas comprend l'entrée, le plat, le fromage et le dessert. Les livraisons sont effectuées trois fois par semaine, les lundi matin (*pour les repas du lundi et mardi midi*), mercredi matin (*pour les repas du mercredi et jeudi midi*) et vendredi matin (*pour les repas du vendredi, samedi et dimanche midi*). Ces repas sont en liaison froide ce qui nécessite un réchauffement au micro-ondes ou au bain marie chez chaque particulier.

Les tarifs 2017 sont :

- 5 € 60 : – 10 kms de Bray sur Seine
- 6 € 55 : + 10 kms de Bray sur Seine
- 3 € 15 : Plat seul

Pour plus de renseignements ou pour une inscription, les personnes intéressées peuvent contacter l'accueil du « Fil d'Argent » au 01.60.58.58.60 du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00.



*La Poste et les collectivités : faciliter la vie des citoyens*

### ***La Poste simplifie la vie de ses clients et donc de vos citoyens !***

Afin de faciliter l'usage des services et produits proposés par La Poste, sachez que, en dehors de votre bureau de Poste, votre facteur et le site internet [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) peuvent répondre à vos attentes :

*Votre facteur est passé à votre domicile et vous n'étiez pas là ? Vous pouvez demander une nouvelle livraison jusqu'à minuit le jour du premier passage du facteur sur le site internet. Ces informations sont disponibles au dos de votre avis de passage laissé par le facteur dans votre boîte aux lettres.*

Vous souhaitez recevoir vos lettres recommandées le jour de votre choix, afin d'être présent ? C'est simple : Un nouveau service d'abonnement **gratuit** vous permet de choisir un jour de distribution ou un lieu de mise à disposition pour la livraison de vos lettres recommandées. Vous pouvez aussi envoyer directement vos lettres recommandées en ligne.

Vous souhaitez établir une procuration avec un membre de votre entourage pour retirer ou recevoir votre courrier ? Votre facteur ou le site internet de La Poste peuvent répondre à vos besoins.

Vous pouvez aussi, depuis chez vous, expédier un colis (affranchi en ligne) en le déposant dans votre boîte aux lettres : c'est votre facteur, lors de sa tournée, qui récupérera votre colis et vous recevrez un message de sa prise en charge.

Vous vous absentez ou vous déménagez ? Vous pouvez souscrire un contrat de réexpédition temporaire ou définitif et votre courrier vous sera distribué à l'adresse de votre choix, sur la période souhaitée.

Vous avez des difficultés à vous déplacer ? Votre facteur peut vous apporter des timbres ou des emballages colis à votre domicile sur simple demande.

Ces services ont pour but de simplifier la vie des citoyens : pour plus d'informations, demandez à votre facteur ou rendez-vous sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) !





Toute personne ou véhicule suspect rodant dans a commune doit être signalé à la Gendarmerie

Voisins, amis, « ouvrez l'œil !!! » et faites remonter immédiatement soit auprès de la Gendarmerie (le 17 ou 01 60 58 20 00), soit auprès de la Mairie toute information que vous jugez importante. MERCI

Si vous avez  
des infos...

**Un problème d'éclairage  
public, une fuite d'eau, ou tout  
autre problème...**

Merci de bien vouloir prévenir en  
Mairie le plus rapidement possible  
**01 60 67 33 75**

**Distribution  
colis des Anciens**

le **vendredi 6 juillet**  
après midi  
à partir de 13 heures 30



**14 JUILLET**



L'an dernier la nouvelle formule a bien fonctionné. La tradition des jeux -goûter du 14 juillet a été maintenue dans une ambiance bien sympathique.

Cette année, nous allons donc réitérer cette nouvelle formule :

**Inscription en mairie** accompagnée d'une **participation de 5 €**  
(pour une après midi jeux, une tombola et un goûter dinatoire).

La municipalité vous attend nombreux

# FITNESS FAMILY »

ALINE, la professeure donne ses cours à la salle des Fêtes  
Une bonne ambiance et des élèves assidus  
Si vous souhaitez la contacter : 07 84 23 98 22



## Tous les mercredis de

- 18 h 30 Abdos Fessiers
- 19 h 00 STRONG
- 19 h 30 ZUMBA

1<sup>ère</sup> séance gratuite



Vous propose

NOUVEAU



**MARDI SOIR :**  
18h à 19h hip-hop débutant 10/13 ans  
19h à 20h30 hip-hop confirmé  
**Salle polyvalente de Vimpeles**

**MERCREDI APRÈS-MIDI :**  
14h à 15h éveil 4/5 ans  
15h à 16h initiation 6/9 ans  
16h20 à 17h20 modern débutant 10/13 ans  
17h20 à 18h20 hip-hop débutants 6/10 ans  
**Salle polyvalente de Vimpeles**



Vous pouvez joindre la présidente de la section Danse,  
Christine LEROY, pour tout renseignement  
Au 06 83 24 51 97

JVA

VIMPELLES Jadis et Aujourd'hui

Dimanche 13 Mai

RANDO

Rendez vous à 15 heures devant la salle des fêtes

## Une dictée sans fautes.

Dans la cuisine du vieux chalet.

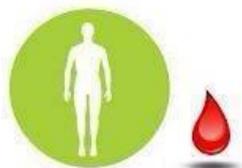
Un ravioli, au fond d'un petit poêlon, réchauffe. Et il dore sous une couche de gruyère râpé. Le vieux chalet est bien tranquille. Pour le dîner, tout sera grillé, appétissant, fondant ! Le fromage est posé sur un plat ravissant. Sans doute, et d'une bouchée, il sera avalé ! Le saucisson, gras et bien tendre, sera coupé en rondelles. Et, servi sur un plateau, le chocolat bout, le verser sera délicat et dangereux ! D'un seul coup, il écume et gorge le chalet d'un bon et tranquille parfum.

## Une dictée, 100 fautes !

Dans la cuisine du vieux chat laid.

Un rat vit au lit, au fond d'un petit poêle long. Réchauffé, il dort sous une couche de gruyère râpé. Le vieux chat laid est bien tranquille : pour le dîner, tout ce rat, gris et appétissant, fond dans le fromage. Et posé sur un plat, ravi, sans s'en douter, d'une bouchée, il sera avalé ! Le sot, si son gras est bien tendre, sera coupé en rondelles et servi sur un plat. Oh ! le choc ! holà ! Bouleversé, ce rat délicat est dangereux ! D'un seul coup, il écume, égorge le chat laid d'un bond et tranquille, part. FIN.

Deux phrases parfaitement homophones sont appelées holorimes.  
"Un vieil armagnac" et "un vieillard maniaque" en sont de bons exemples !



Groupe sanguin



Peut donner à



Peut recevoir de

O+	A+ O+ B+ AB+	O- O+
A+	A+ AB+	A+ A- O+ O-
B+	B+ AB +	B+ B- O+ O-
AB+	AB+	TOUS
O-	TOUS	O-
A-	A+ A- AB+ AB-	A- O-
B-	B+ B- AB+ AB-	B- O-
AB-	AB+ AB-	A- O- B- AB-

**Ca peut sauver la vie ...**

# DES ALIMENTS PÉRIMÉS MAIS ENCORE MANGEABLES !

## YAOURT



JUSQU'À 3 MOIS  
APRÈS LA DATE LIMITE

## LAIT



JUSQU'À 2 MOIS  
APRÈS LA DATE LIMITE

## FROMAGE



JUSQU'À 2 SEMAINES  
APRÈS LA DATE LIMITE

## CHOCOLAT



JUSQU'À 2 ANS  
APRÈS LA DATE LIMITE

## CONSERVES



PLUSIEURS ANNÉES  
APRÈS LA DATE LIMITE

## SURGELÉS



PLUSIEURS ANNÉES  
APRÈS LA DATE LIMITE

## PRODUITS SECS



PLUSIEURS ANNÉES  
APRÈS LA DATE LIMITE

## MIEL



NE SE PÉRIME  
JAMAIS

# LE COMITE DES FETES organise



19 h 00 Barbecue buvette

M. Charlie et BB dès 19 h 30

**22 h 00 Feu de St Jean**

Feu d'artifice à 23 h 00